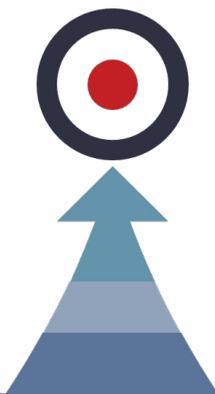


Par cette construction, la Vallée disposera non seulement d'un home complètement reconstruit (financement par le RSSG) mais d'une partie de l'ancien bâtiment transformé en appartements protégés (financé par les 4 communes de la vallée).

L'alternative: Le logement protégé!

-  Réponse à la volonté de rester chez soi
-  Palie au manque de lits en EMS en différant l'entrée
-  Solution économique pour collectivités et bénéficiaires
-  Solution pour couple avec différents besoins en soins
-  Sécurité, présence et accès aux soins 24/24
-  Prestations à la carte: repas, ménage, buanderie etc.
-  Espaces communautaires et activités
-  Permet aux seniors en perte de mobilité ou à la recherche d'un logement plus petit de rester dans la Vallée



Appartements protégés au service de la population Senior de la Vallée de la Jogne



Crédit d'engagement pour la construction d'appartements protégés

5 millions

Pour la transformation de l'EMS
actuel en:

15 appartements et 6 studios

Loyer appartements CHF 1'000

Loyer studios CHF 800

Charges en sus de 15%

**Amortissements et intérêts du
prêt couverts par les loyers**



Les communes de la
Vallée de la Jogne vous
recommandent de voter

OUI

le 25 septembre 2022 au
crédit pour la construction
des appartements protégés
à Charmey



La Vallée se mobilise pour répondre aux besoins des Seniors

Dans un souci d'adhésion de la population au projet d'appartements protégés au Home de la Vallée de la Jogne, les quatre Conseils communaux de Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz, Jaun et Val-de-Charmey, ont pris la décision de soumettre un investissement de 5 millions de francs au vote populaire de ce 25 septembre 2022.

Pour rappel, le projet de construction et devtransformation du Home de la Jogne sera financé par deux entités. Au niveau de la région, le Réseau Santé et Social du District de la Gruyère, financera la partie « EMS », l'Association des communes du Home de la Vallée de la Jogne financera la partie « appartements protégés ». Il faut préciser que, s'agissant d'un seul et même projet, sa réalisation sera dépendante du double oui, au niveau de la région pour le projet EMS et au niveau de la Vallée, pour les appartements.

Les Conseils communaux sont convaincus par ce projet d'appartements protégés qui permet, d'une part d'éviter la destruction du bâtiment actuel dont l'architecture ne répond plus aux normes auxquelles sont soumises les EMS en le réaffectant en appartements protégés. D'autre part, ce projet offrira une alternative aux personnes en perte d'autonomie nécessitant des soins, de l'aide dans leur quotidien, de contacts sociaux ou simplement ayant le besoin de se sentir en sécurité. Il permettra d'éviter ainsi des entrées prématurées en EMS beaucoup plus onéreuses, pour les personnes concernées et pour la collectivité.

La transformation des logements protégés de la Jogne est simple et rationnelle, permettant de contenir un maximum les coûts. Le devis général évalué à 5 millions de francs la transformation des chambres actuelles en petits appartements. Les loyers des 15 appartements et des 6 studios ont été calculés de façon à couvrir les amortissements et les intérêts, c'est-à-dire, CHF 1000 pour les 2.5 pièces et CHF 800 pour les studios avec charges en sus de 15%.

La volonté des Communes est de proposer des loyers modérés. Cette prestation est pensée comme un service à la population vieillissante de la Vallée. Le projet d'appartements protégés de la Vallée de la Jogne s'inscrit dans la politique régionale de Senior+.

Nous souhaitons que vous fassiez bon accueil à ce projet répondant à un besoin grandissant dans le Canton de Fribourg.

Les Conseils communaux de Châtel-sur-Montsalvens, de Crésuz, de Jaun et de Val-de-Charmey

Projet d'appartements protégés à Charmey

Crédit d'engagement

5 millions

Début envisagé des travaux en 2026

Mise en service planifiée en 2028



✓ oui

le 25 septembre 2022

Source: AARS

Avec l'âge, on passe de plus en plus de temps chez soi. Le logement influence la qualité de vie et l'autonomie des personnes âgées!